



TRACT

Montreuil, le 12 novembre 2019

**GESTIONNAIRES DES MOYENS**

**LE PATRONAT ORGANISE LE DUMPING SOCIAL  
CHEZ LES GESTIONNAIRES DES MOYENS**

Dans le cadre des discussions sur la CCN, le volet classification des métiers et rémunération commence à être abordé depuis le 8 octobre 2019. L'UTP (Union des Transports Publics), MEDEF de la branche ferroviaire, abat ses cartes et dévoile son projet néfaste pour les cheminots et particulièrement ceux à la Traction.

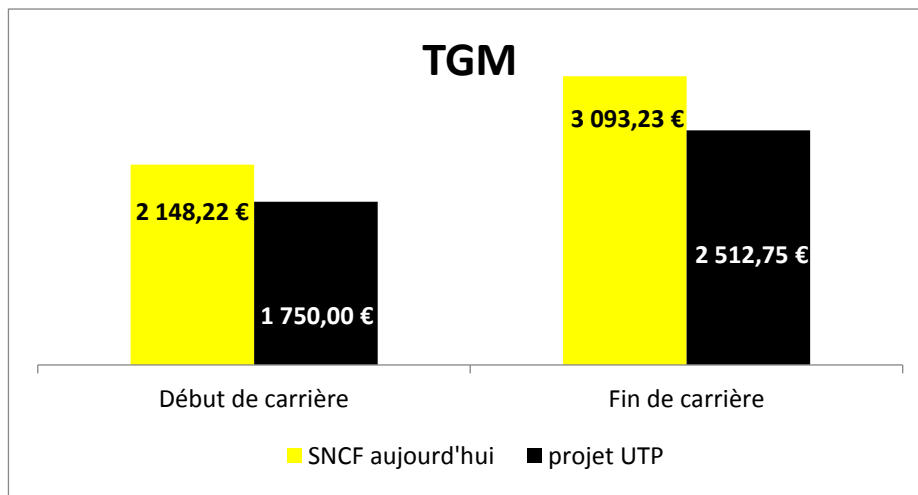
Lors de la CMPN suivante, initialement prévue le 21/10/19, le Patronat devait nous présenter ses premières propositions en matière de rémunération. Suite à l'accident survenu dans les Ardennes, le mouvement social a entraîné l'annulation de cette réunion, la direction de la SNCF n'ayant pas envie de rencontrer les organisations syndicales. Le document préparatoire, envoyé en amont, ne peut que mettre en évidence le peu de respect que le patronat porte aux cheminots notamment sur les propositions salariales.

L'UTP n'épargne pas le métier de gestionnaire des moyens en tirant la rémunération vers le bas.

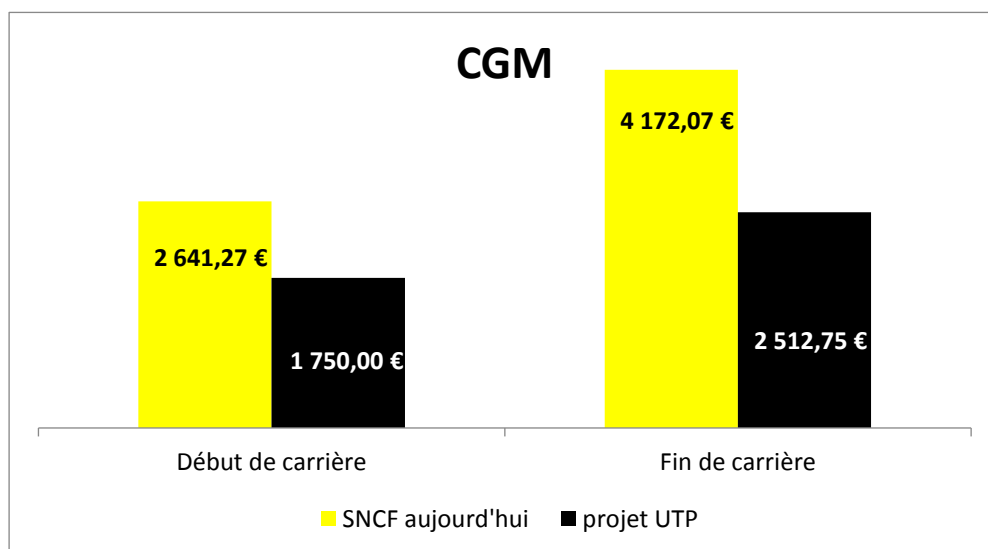
Pour mettre en évidence ce dumping, la fédération CGT vous propose un **tableau comparatif** reprenant les propositions des définitions du métier de la traction autre que la conduite, les déroulements de carrière et les rémunérations correspondantes entre le dictionnaire des filières (applicable à la SNCF, GRHO263) et les propositions de l'UTP.

<b>TGM</b>	<b>Situation actuelle à la SNCF pour les agents statutaires</b>	<b>Propositions de l'UTP dans le cadre de la Convention Collective Nationale</b>
<b>Collège</b>	Maîtrise	Maîtrise à Cadre
<b>Déroulement de carrière</b>	De la qualification E PR 16 à la qualification E PR E 23	De la Classe 4 (1 <sup>ère</sup> Classe du collège Maîtrise) à la Classe 6 (1 <sup>ère</sup> Classe du collège Cadre)  Déroulement non automatique mais au choix de la direction
<b>Définition du métier</b>	Agent responsable de missions opérationnelles ou prévisionnelles particulièrement délicates de conception de services ou de gestion de moyens humains et matériels. Il peut éventuellement diriger et encadrer un groupe d'agents.	<b>Gestionnaire moyens humains/matériels :</b> Assure la conception et/ou l'adaptation, la programmation ou la gestion opérationnelle des moyens humains et matériels.
<b>Rémunération mensuelle brut ramenée sur 12 mois</b>	Rémunération de départ : <b>2148,22€</b> (Primes de Travail et 13 <sup>ème</sup> mois compris)  Rémunération en fin de carrière (qualif E) : <b>3093,23€</b> (Primes de Travail et 13 <sup>ème</sup> mois compris)	Rémunération de départ de la classe 4 : <b>21000/12 = 1750€</b> Rémunération en fin de carrière pour le collège Cadre classe 6 (majoration d'ancienneté comprise) : <b>30153/12 = 2512,75€</b>

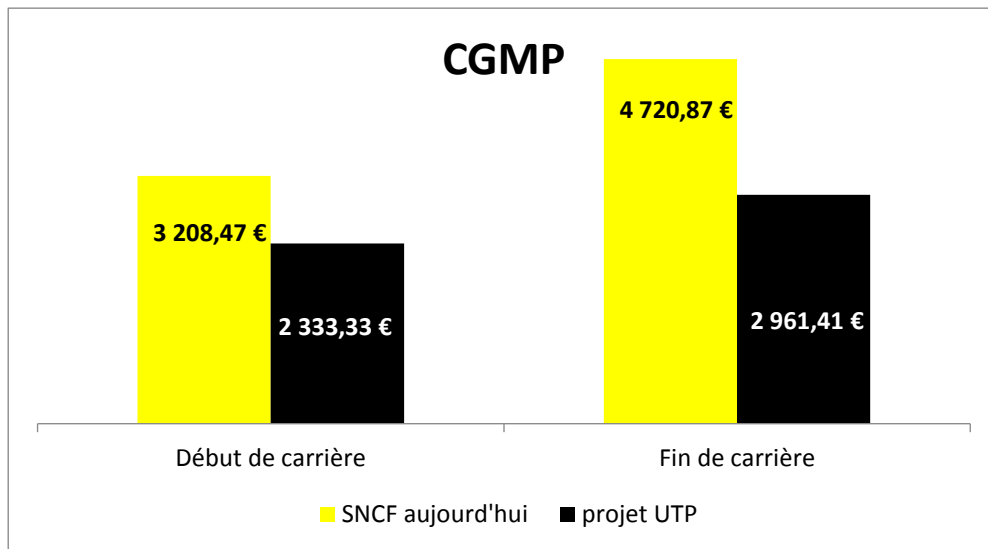




CGM	Situation actuelle à la SNCF pour les agents statutaires	Propositions de l'UTP dans le cadre de la Convention Collective Nationale
<b>Collège</b>	Cadre	Maîtrise et Cadre
<b>Déroulement de carrière</b>	De la qualification F PR 21 à la qualification F PR 28	De la Classe 5 (2 <sup>ème</sup> Classe du collège Maîtrise) à la Classe 6 (1 <sup>ère</sup> Classe du collège Cadre)  Déroulement non automatique mais au choix de la direction
<b>Définition du métier</b>	Cadre responsable de missions importantes en matière d'encadrement, d'animation, de conception de services, de gestion opérationnelle et prévisionnelle de moyens humains et matériels.	<b>Manager de proximité Production :</b> Assure l'animation et la responsabilité hiérarchique de son équipe et assure la veille de la gestion opérationnelle ou la gestion opérationnelle de la production (supervision du plan de transport, ...) et du service sur un périmètre géographique donné dans le respect des procédures et des règles de sécurité. Il veille au développement des compétences de ses collaborateurs et à la réalisation des objectifs de l'entité selon des critères de qualité, de coût et de délai.
<b>Rémunération mensuelle brut ramenée sur 12 mois</b>	<b>Rémunération de départ :</b> environ <b>2641.27€</b> (primes de Travail et 13 <sup>ème</sup> mois compris)  <b>Rémunération en fin de carrière (quali F) :</b> environ <b>4172.07€</b> (primes de Travail et 13 <sup>ème</sup> mois compris)	Rémunération de départ de la classe 4 : <b>21000/12 = 1750€</b> Rémunération en fin de carrière pour le collège Cadre classe 6 (majoration d'ancienneté comprise) : <b>30153/12 = 2512,75€</b>



<b>CGMP</b>	<b>Situation actuelle à la SNCF pour les agents statutaires</b>	<b>Propositions de l'UTP dans le cadre de la Convention Collective Nationale</b>
<b>Collège</b>	Cadre	Cadre
<b>Déroulement de carrière</b>	De la qualification G PR 25 à la qualification G PR 31	De la Classe 6 (1 <sup>ère</sup> Classe du collège Maîtrise) à la Classe 7 (seconde Classe du collège Cadre)  Déroulement non automatique mais au choix de la direction
<b>Définition du métier</b>	Cadre responsable de l'encadrement et de l'animation d'un organisme de conception de services, de gestion de moyens humains et matériels.	<b>Responsable conception et/ou méthodes</b> : Assure la responsabilité des gestionnaires/ concepteurs sillons et/ou des gestionnaires moyens. Il est également en charge de la mise en œuvre et de la supervision des moyens de production dans son domaine que ce soit en conception ou en opérationnel. Réalise les études afin de dimensionner les besoins matériels et humains.
<b>Rémunération mensuelle brut ramenée sur 12 mois</b>	<b>Rémunération de départ</b> : environ <b>3208.47€</b> (primes de Travail et 13 <sup>ème</sup> mois compris)  <b>Rémunération en fin de carrière (qualif G)</b> : environ <b>4720.87€</b> (primes de Travail et 13 <sup>ème</sup> mois compris)	Rémunération de départ de la classe 6 : <b>28000/12 = 2333.33€</b> Rémunération en fin de carrière pour la classe 7 (majoration d'ancienneté comprise) : <b>35537/12 = 2961.41€</b>



### Critique du système de rémunération

A la différence des autres métiers de la Traction pour lesquels le patronat envisage une forte polyvalence, les métiers de gestionnaire des moyens sont assez proches de ceux que nous connaissons à la SNCF.

Le dénominateur commun à toutes les qualifications de la spécialité gestion des moyens est une nette régression salariale. Ces écarts se creusent plus fortement dans les qualifications supérieures.

Les possibilités de déroulement de carrière, déjà assez restreintes à la SNCF, sont encore plus amoindries dans le projet de l'UTP car elles sont dictées uniquement par des choix patronaux. Le patronat n'a aucun intérêt à dérouler les gestionnaires de moyens jusqu'à la qualification H comme à la SNCF, le but étant de tirer les salaires au maximum vers le bas.

## Positions de la CGT afin de combattre les minima salariaux

La CGT, force de propositions, revendique un métier Gestionnaire des moyens rattaché à la filière traction.

Pour la CGT, le Gestionnaire des moyens est « *une personne chargée de la gestion prévisionnelle et opérationnelle des conducteurs et du matériel du domaine ferroviaire* ».

Le Gestionnaire des moyens peut assurer les fonctions suivantes : technicien chargé de la gestion opérationnelle, cadre chargé de la gestion prévisionnelle et opérationnelle, cadre responsable de l'encadrement des gestionnaires des moyens, et le cadre supérieur responsable de la direction d'une structure dans le domaine de la gestion des moyens.

Une grille de salaire CGT a été créée pour positionner l'ensemble des métiers du ferroviaire. Sur la première position, avec une rémunération équivalente au SMIC, la CGT a placé les salariés recrutés sans diplôme et sans qualification.

Pour les métiers « Gestionnaire des moyens », le recrutement se fait au niveau BTS/ DUT en externe ou en interne. Ces salariés, déjà diplômés, suivent une formation qualifiante qui leur permet d'obtenir une rémunération plus conséquente.

Parallèlement au déroulement de carrière par position, viennent s'ajouter les échelons d'ancienneté, soit une majoration maximum de 33,01% après 33 années de carrière.

	Définition des métiers	Niveau de recrutement	Déroulement de carrière	Rémunération mensuelle brut sur 12 mois
<b>Technicien chargé de la gestion opérationnelle</b>	Technicien chargé de la gestion opérationnelle	BTS/DUT ou en interne	Maîtrise 1 de la grille CGT	Rémunération de départ <b>3857,10€</b> (13 <sup>ème</sup> mois + Prime de travail inclus) Rémunération en fin de carrière <b>6559,84€</b> (13 <sup>ème</sup> mois + Prime de travail inclus)
<b>Cadre de la gestion prévisionnelle et opérationnelle</b>	Cadre chargé de la gestion prévisionnelle et opérationnelle	Maîtrise ou déroulement de carrière	Cadre 1 de la grille CGT	Rémunération de départ <b>5128,50€</b> (13 <sup>ème</sup> mois + Prime de travail inclus) Rémunération en fin de carrière <b>8238,08€</b> (13 <sup>ème</sup> mois + Prime de travail inclus)
<b>Cadre chargé de l'encadrement des GM</b>	Cadre Gestionnaire de Moyens responsable de l'encadrement des techniciens Gestionnaires de Moyens	Master ou déroulement de carrière	Cadre 2 de la grille CGT	Rémunération de départ <b>5764,20€</b> (13 <sup>ème</sup> mois inclus + Prime de travail inclus) Rémunération en fin de carrière <b>9077,20€</b> (13 <sup>ème</sup> mois inclus + Prime de travail inclus)
<b>Cadre supérieur responsable de la direction d'une structure dans le domaine GM</b>	Cadre supérieur responsable d'une entité dans le domaine GM	Doctorat ou déroulement carrière	Cadre sup 1 dans la grille CGT	Rémunération de départ <b>6399,90€</b> (13 <sup>ème</sup> mois inclus + Prime de travail inclus) Rémunération en fin de carrière <b>9916,33€</b> (13 <sup>ème</sup> mois inclus + Prime de travail inclus)